

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 1^{er} février 2017 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Ghislain Lanoix

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2017-02-23 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2017-02-24 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de février tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 1^{er} février 2017 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de janvier
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Chambre des Communes - Appui au projet de loi C-323
 - 4.2.2 Desjardins - Sondage portrait et besoins de notre milieu
 - 4.2.3 OBVAJ - Projet pilote d'analyse de la qualité de l'eau de surface
 - 4.2.4 MFFP – Approbation du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de l'entente de délégation no. 1060
 - 4.2.5 MAPAQ – Programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - 4.2.6 HEC Montréal – Demande d'information
 - 4.2.7 Regroupement pour un Québec en santé – Demande d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif
 - 4.2.8 Versements de compensation des années 2015 et 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables
 - 4.2.9 Député François Gendron – Soutien pour le concours oratoire
 - 4.2.10 Horizon S.F - Entente
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017
 - 5.3 Embauche de la Coordinatrice des services municipaux
 - 5.4 Sentier municipal (secteur lac des Hauteurs)
 - 5.5 Contrat de membre de la Coopérative d'informatique municipale (CIM)
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 030 556
 - 6.2 Abrogation de la résolution no. 2017-01-21
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de janvier

2017-02-25 3.1 Procès-verbal du 11 janvier 2017

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017.

Adoptée

4. Correspondances :

2017-02-26 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Chambre des Communes - Appui au projet de loi C-323

Mention est faite concernant le projet de loi C-323 déposé à la Chambre des Communes et qui concerne un crédit d'impôt pour la réhabilitation de propriétés historiques.

4.2.2 Desjardins - Sondage portrait et besoins de notre milieu

Mention est faite concernant le sondage à remplir.

2017-02-27 4.2.3 OBVAJ - Projet pilote d'analyse de la qualité de l'eau de surface

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de répondre au sondage de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) au sujet de notre intérêt à participer à la collecte de données concernant les eaux de surfaces des rivières et plans d'eau du territoire, de soumettre quatre (4) affluents de la rivière Harricana, d'accorder un budget de 1 000 \$ pour l'année 2017 pour assumer les frais d'échantillonnage et de laboratoire et de prendre cet argent à même le surplus cumulé.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.4 MFFP – Approbation du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de l'entente de délégation no. 1060

Mention est faite concernant l'approbation du PAFIT reçue.

4.2.5 MAPAQ – Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Mention est faite concernant les changements apportés par le gouvernement du Québec au programme de crédit de taxes foncières agricoles.

4.2.6 HEC Montréal – Demande d'information

Mention est faite concernant la demande reçue.

2017-02-28 4.2.7 Regroupement pour un Québec en santé – Demande d’appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

ATTENDU QU’il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l’ensemble de la population ;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l’implantation d’environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d’infrastructures du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d’aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu’à la qualité de vie de leurs résidents ;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d’actions, en favorisant notamment l’essor des transports collectifs et actifs, l’aménagement, la disponibilité et l’animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l’implantation de marchés publics, l’installation de fontaines d’eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d’intensifier les investissements dans la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. Par l’augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. Par l’instauration d’une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
2. D’investir les revenus dans la mise en œuvre d’un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d’environnements favorables à l’intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D’acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

4.2.8 Versements de compensation des années 2015 et 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables

Mention est faite concernant la compensation de Recyc-Québec de 2015 qui devrait être de 20 606,02 \$ et celle de 2016 qui devrait être de 25 953,93 \$.

4.2.9 Député François Gendron – Soutien pour le concours oratoire

Mention est faite concernant le soutien de 250 \$ reçu dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole 2016-2017 » attribué pour le concours oratoire.

4.2.10 Horizon S.F - Entente

Mention est faite concernant l'engagement de retirer les pneus d'ici le 31 mars 2017.

5. Administration

2017-02-29 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes janvier 2017

Comptes payés au courant du mois	
SALAIRES ÉLUS	3 210,54 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	15 668,73 \$
TOTAL	18 879,27 \$

Comptes payés par ACCÈS D		
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLL. DÉC	\$592,74
	ASS. COLL. JANVIER	\$773,57
TÉLÉBEC LTÉE	TÉL BUREAU JANVIER	\$309,76
	SYST. TÉL. JANVIER	\$33,30
TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC.	INTERNET JANVIER	\$80,43
	INTERNET FÉV	\$80,43
TOTAL		1 870,23 \$

Comptes payés par chèque		
ADMQ	FORMATION TAXATION-SOLDE	\$109,22
	ADHÉSION ADMQ	\$511,64
ANNE-RENÉE JACOB	CELLULAIRE JAN-FÉV	\$80,00
AYOTTE JACQUES	REMB. VIDANGE 2013	\$230,90
BEN DESHAIES INC.	PAPIER MAIN, PAPIER HYG.	\$57,91
	SAC-POUBELLE, NETTOYANT	\$71,63
	PRODUITS NETTOYANTS DIVERS	\$42,81
BIGUÉ AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES JAN	\$88,53
BOIS TURCOTTE LTÉE	RÉPARATION PLAFOND SSOL	\$56,17
	ÉTIQUETTES	\$4,24

BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	PAPIER, CRAYONS, CORRECTEUR	\$280,14
	GOMME BLEUE	\$9,64
CANADIAN TIRE	JEU DE DOUILLES	\$229,94
	COFFRE OUTIL, ÉTAGÈRE	\$383,98
CIM	PART SOCIALE CIM	\$200,00
CLUB COOP CONSOMMATION D'AMOS	BAR 100E, ALIMENTS BUREAU	\$330,77
CLUB DU BEL ÂGE	SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	\$500,00
COOP PROFID'OR (BMR-3013) (LA)	SAC DE SABLE	\$124,03
CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC	COTISATION 2017	\$160,00
DISTRIBUTION ES INC.	TEINTURE PAVILLON	\$946,40
EAUX VIVES WATER INC.	EAU JANVIER	\$935,74
FABRIQUE DE ST-MATHIEU	BULLETIN PAROISSIAL	\$100,00
	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT	\$776,08
	PORTE DE L'ÉGLISE	\$300,00
LAROCHE BUREAUTIQUE	COPIES EXCÉDENTAIRES	\$502,45
	PHOTOCOPIEUR DÉC À MARS	\$439,65
LOCATION LAUZON	PIÈCE SOUFFLEUSE	\$14,89
MATÉRIAUX 3+2	DÉGIVREUR, COLLE, WD40	\$33,75
	PIÈCES PR SUPPORT CHAISES	\$75,19
PETITE CAISSE	BILLETS VT, RONA, DÉPLACEMENTS	\$94,78
PÉTROLE ALCASYNA	ESSENCE JANVIER	\$107,78
	ESSENCE JANVIER	\$52,14
	ESSENCE JANVIER	\$90,50
	ESSENCE	\$121,66
	ESSENCE	\$52,98
POSTES CANADA		\$88,73
	MÉDIAPOST ÉCOLE	\$42,83
	JOURNAL	\$42,83
PRODUITS PÉTROLIERS HARRICANA	DIESEL JAN 2017	\$377,95
R.P. EXPRESS	TRANSPORT PIÈCE ZAMBONI	\$20,05
SANIMOS INC	CONTENEURS EVW JANVIER	\$160,97
	COLLECTE JANVIER	\$4 670,86
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ JANVIER	\$1 329,26
SOCAN	SOCAN OCT À DÉC	\$238,02
SOPFIM	SOPFIM COT. GÉN.	\$18,40
	CELLULAIRE JAN-FÉV	\$40,00

STÉPHANE VERREAULT		
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE	HONORAIRES DÉC	\$1 120,88
TÉLÉTHON LA RESSOURCE	CONTRIBUTION 2017	\$50,00
TRUDEL GUYLAINE	DÉNEIGEMENT RÉSERVOIR INCENDIE	\$40,00
	ENTRETIEN SENTIER JANVIER	\$150,00
VILLE D'AMOS	ÉCOCENTRE+LET DÉC 2016	\$2 629,03
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	RENOUVELLEMENT CODE MUNICIPAL	\$516,60
ZIP LIGNES	PANNEAUX SENTIERS	\$647,16
	PANNEAU STATIONNEMENT	\$30,31
TOTAL		20 329,42 \$
GRAND TOTAL		41 078,92 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier pour un total de 41 078.92\$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

Mention est faite concernant l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2017. Il est convenu de ne pas donner de mandat à l'UMQ pour cette année.

2017-02-30 5.3 Embauche de la Coordinatrice des services municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de prolonger d'un mois la période d'affichage de l'offre d'emploi pour l'embauche de la Coordinatrice des services municipaux et d'embaucher temporairement madame Lydia Bédard-Maranda en attendant la fin du processus de sélection.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-02-31 5.4 Sentier municipal (secteur lac des Hauteurs)

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'engager monsieur Serge Trudel pour l'entretien du sentier municipal (secteur du lac des Hauteurs), et ce dans les paramètres établis.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-02-32 5.5 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE monsieur le maire Martin Roch, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE monsieur le maire Martin Roch, agisse à titre de représentant de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Urbanisme
2017-02-33 6.1 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 030 556

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 030 556, cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire régulariser la situation du bâtiment secondaire quant à sa distance avec le bâtiment principal qui est de 4,45 mètres ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la grille de spécification AF-7 du règlement de zonage no. 226, la distance entre un bâtiment principal et un bâtiment secondaire doit être de cinq (5) mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 20 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d’accepter la demande de dérogation mineure concernant la distance entre le bâtiment secondaire et le bâtiment principal étant donné que l’écart entre la distance réglementaire et la distance réelle est jugée trop minime pour créer un préjudice;

Adoptée

2017-02-34 6.2 Abrogation de la résolution no. 2017-01-21

Considérant les informations obtenues, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d’abroger la résolution no. 2017-01-21 adoptée lors de la séance précédente et de rencontrer le demandeur au sujet de sa demande.

Adoptée

7. Varia

7.1 Disco-patins

Mention est faite concernant la présence de jeunes qui jouent au hockey pendant la disco-patins. Il est convenu, pour plus de sécurité, d’interdire le hockey pendant la disco-patins, d’en informer la surveillante, d’afficher l’interdiction au vestiaire et de retirer les buts de la patinoire pendant l’activité.

7.2 Budget pour les dossards

Mention est faite concernant l’augmentation du budget alloué pour l’achat de dossards servant aux activités de hockey pour les jeunes.

8. Période de questions

Une citoyenne vient nous faire part de son mécontentement concernant le transport lourd circulant au chemin Desrosiers pendant la nuit, l’utilisation des freins moteurs et le non-respect de la limite de vitesse. Elle précise qu’il s’agit principalement de transports de bois et de sable et que cela la préoccupe. Elle nous parle également de la fissure devant sa propriété qui provoque, à chaque passage de véhicule, des vibrations à sa maison. Les démarches réalisées la semaine dernière par la directrice générale auprès de Matériaux Blanchet qui transportera plus de 1 000 voyages de bois cette année sont résumées. L’entreprise a été sensibilisée à l’impact de cet achalandage sur la qualité de vie des citoyens. De même, une surveillance accrue a été demandée à la Sureté du Québec. Un suivi sera effectué auprès de Matériaux Blanchet et de la Sureté du Québec.

2017-02-35 9. Levée de la séance

À 21 h 57, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière